Jean la relaxe



Évidemment...

Même s’il n’était que soupçonné d’avoir emplâtré la bagnole du plaignant avec son scooter puis d’avoir pris la fuite, personne ne s’attendait à voir le fils de notre gretit (grand mais petit) président se faire condamner voire taper sur les doigts, faut pas déconner non plus hein ?

Par contre ce qui est le plus fort dans l’histoire c’est que le plaignant a été condamné à verser 2.000 euros de dommages et intérêts au damoiseau Darty pour "*procédure abusive*". Pour la liberté on sait depuis un moment que ça sent le cramé, la fraternité est depuis longtemps oubliée, restait l’égalité. Tu peux lui dire au revoir à elle aussi.

France : la république qui fait mal au cul !

© GED Ω - 29/09 2008

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n’engagent que leurs auteurs.